

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

5, RUE COLBERT
29200 BREST
TEL 02 98 43 31 31

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
1 RUE ROSEMONDE GERARD
KERGARADec
29850 GOUESNOU

V/REF :

N/REF : 2002 B 68 / 2007-R-13

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 02/03/2007,

ORDONNANCE SUR REQUETE EN DATE DU 02/03/2007 DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE
AUX APPORTS

- DANS LE CADRE D'APPORT DE TITRES PAR MR MARC TREBAOL PELLEAU ET MR
PIERRE LOUIS TREBAOL PELLEAU

Concernant la société

HOLDING PELLEAU
Société par actions simplifiée
6 RUE PAUL SABATIER
ZI DE KERGARADec
29850 GOUESNOU

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-R-13 le 02/03/2007

R.C.S. BREST 440 978 062 (2002 B 68)

Fait à BREST le 02/03/2007,


Le Greffier

2007/R/13

EXTRAIT
DES MINUTES
DU GREFFE
DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BREST
FINISTÈRE

ORDONNANCE

No de Rôle

2007 000 550
7 2007 000084
(2002 B 68)

Nous, Jean-Yves GOASDUFF, Président du Tribunal de Commerce de BREST,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 225-147 du Code de Commerce et 64 et 169 du décret du 23 Mars 1967,

Nommons : SAS LD AUDIT

Ayant son siège social : 6, rue de Kergorju, 29200 BREST

Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel de RENNES,

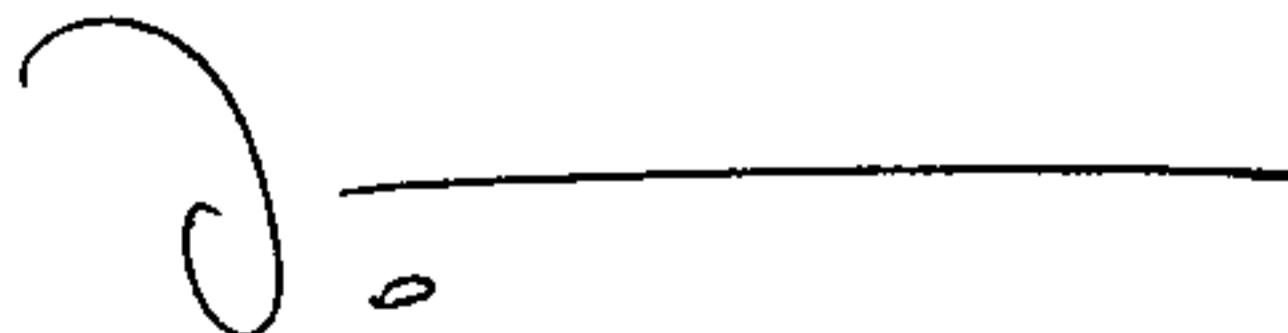
En qualité de Commissaire aux apports,

Avec pour mission :

- D'apprécier et d'évaluer la valeur des apports de titres qui doivent être effectués à la société HOLDING PELLEAU, société par actions simplifiée au capital de 2 255 576 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 440 978 062 et ayant son siège social 6, rue Paul Sabatier, Z.I. de Kergaradec, 29850 GOUESNOU, par Monsieur Marc TREBAOL PELLEAU et Monsieur Pierre Louis TREBAOL PELLEAU de 2 590 et 2 591 actions de la société SOFIPEL société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 389 427 709..
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés ;
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues aux dispositions réglementaires et déposé au greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par l'article 51 du décret 84-406 du 30 Mai 1984.
- Fixons les dépens à la somme de 35,17 € TTC.

Fait à BREST, 02.03.2007
Le

LE PRESIDENT
Jean-Yves GOASDUFF



REQUETE AUX FINS DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BREST

Le soussigné, Monsieur Jean PELLEAU, Président de la société HOLDING PELLEAU, au capital de 2.555.576 €, dont le siège social est 6 rue Paul Sabatier Z.I. de Kergaradec, 29850 GOUESNOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 440.978.062,

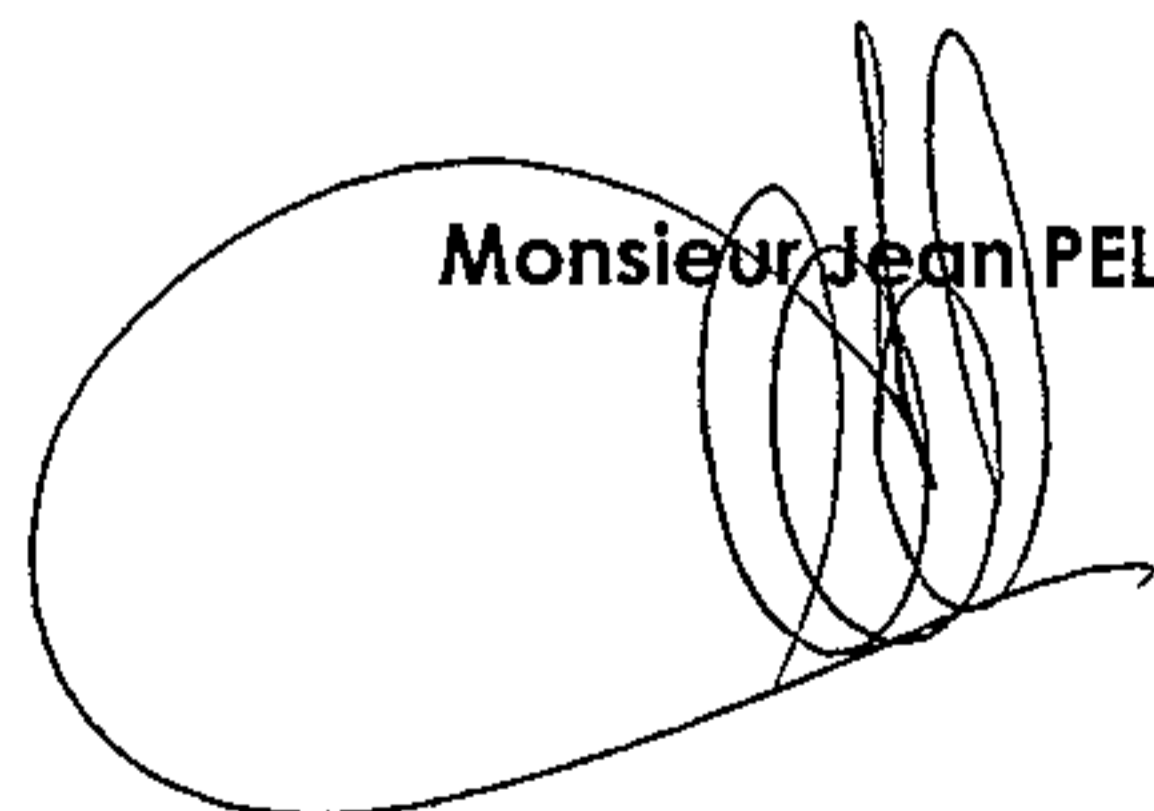
A l'honneur de vous exposer que :

Monsieur Marc TREBAOL PELLEAU et Monsieur Pierre Louis TREBAOL PELLEAU ont l'intention de faire apport respectivement à la société HOLDING PELLEAU de 2.590 et 2.591 actions de la société SOFIPEL, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.719.800 €, dont le siège social est Z.I. de Kergaradec, 6 rue Paul Sabatier, 29850 GOUESNOU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 389.427.709,

A l'honneur de solliciter, qu'il vous plaise Monsieur le Président, de bien vouloir désigner :

Un commissaire aux apports qui aura pour mission de vérifier l'évaluation des biens compris dans l'opération d'apport de titres conformément aux dispositions des articles L.225-147 du Code de Commerce et articles 64 et 169 du décret n°67-236 du 23 mars 1967.

Fait à GOUENOU
Le 26 février 2007


Monsieur Jean PELLEAU